

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé
de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
26/04/2013

Dossier complet le

N° d'enregistrement
F01113P0094

1. Intitulé du projet

LOT A3 - ZAC DES PROVINCES FRANCAISES

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°	Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Opération de construction d'un bâtiment de logements avec des commerces et activités en rez-de-chaussée. La programmation mixte du projet est la suivante:

- 129 logements créés (8787 m² SP) dont:
 - 40 logements destinés au locatif social,
 - 47 logements en accession encadrée,
 - 42 logements en accession libre.
- Un pôle médical de 1711 m² SP en rez-de-chaussée destiné à un groupement de médecins (kinésithérapeute, radiologue, dentiste, laboratoire d'analyse)
- Des locaux commerciaux en rez-de-chaussée : 933 m² SP (4 locaux) dont les utilisateurs ne sont pas encore connus. Cependant il est pressenti l'installation des commerces suivants: une banque, une boulangerie, une pharmacie et un tabac.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le projet d'aménagement de la ZAC des Provinces Françaises à Nanterre, ZAC qui constitue elle-même le secteur opérationnel du Projet de Renouvellement Urbain et Social (PRUS) du quartier Université.

Ce projet d'ensemble répond à plusieurs objectifs du projet à savoir:

- Désenclaver la cité des Provinces Françaises en l'ouvrant à son environnement proche, notamment par la création de nouvelles voies et de franchissements du talus du RER.
- Diversifier l'offre en logements à travers la construction de logements neufs en accession,
- Créer des liaisons avec les projets limitrophes (Coeur de quartier),
- Dynamiser le tissu commercial de proximité.

D'autre part, dans le cadre du projet de ZAC, plusieurs objectifs environnementaux et de développement durable ont été établis:

- Une charte environnementale a été rédigée permettant de développer un grand nombre d'actions sur des thématiques telles que la gestion de l'eau, la gestion des chantiers, gestion des nuisances sonores et vibration, préservation de la biodiversité (...) à l'échelle de la ZAC.
- L'ensemble de ces prescriptions est repris à l'échelle des différentes constructions de la ZAC (dont le lot A3) dans le cahier des prescriptions environnementales qui permet de développer l'ensemble des préconisations et des exigences nécessaires au respect des objectifs environnementaux.

La réalisation du lot A3 permet de contribuer à la poursuite de ces objectifs, notamment par :

- la création d'une offre de logements neufs permettant de diversifier l'offre existante, en particulier par la création d'une offre de logements en accession à la propriété dans un quartier à dominante d'habitat social
- la redynamisation commerciale

- la création d'un nouveau front bâti implanté le long du bd des Provinces Françaises, contribuant à créer une nouvelle façade urbaine en réponse au projet limitrophe "Coeur de Quartier", dont les opérations de construction viennent s'implanter à l'alignement sur l'autre rive du bd des Provinces Françaises.

Ces objectifs ont clairement été énoncés dans le cahier des prescriptions urbaines, architecturales et paysagères que le projet retenu a strictement respecté. Le projet répond aussi aux objectifs du cahier de prescriptions environnementales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La construction du lot A3 devra respecter la charte Chantier Vert, qui décrit les exigences et recommandations visant à optimiser la qualité environnementale du chantier en minimisant ses nuisances tant pour le personnel des entreprises du chantier que pour le voisinage et l'environnement naturel. Cette charte prend en compte les problématiques de gestion des déchets, de nuisances sonores, de circulation et de stationnement et de pollution des sols et des eaux.

La construction du lot A3 sera faite en lien avec les travaux d'aménagement des voiries et espaces publics attenants réalisés par la SEMNA et l'EPADESA. Ces travaux permettront d'assurer la desserte réseaux des bâtiments et seront finalisés pour la livraison des programmes de logements, des commerces et du pôle médical. Des responsables de l'ordonnement, pilotage et coordination inter-chantiers (OPCI) ont été désignés par la SEMNA et l'EPADESA afin de gérer les interfaces entre les chantiers, gérer les circulations pendant la phase chantier et maintenir les accès et stationnements pour les riverains.

Enfin les travaux vont se dérouler dans un environnement habité. De ce fait, des dispositions particulièrement importantes seront prises pour garantir le maintien du cadre de vie des riverains :

- Réduire les pollutions et nuisances engendrées par la phase travaux. Cela passe notamment par l'optimisation et la gestion des déchets de chantier.
- Prendre en compte les circulations des riverains : accès aux services, aux commerces, aux zones de loisirs et de respiration ... et aussi accessibilité pour les PMR,
- Prendre en compte le stationnement des riverains : si besoin stationnements provisoires, organisation du stationnement des intervenants sur le chantier
- Garantir la continuité de service de la collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables durant le chantier
- Porter une attention accrue à la communication/gestion des réclamations.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet destiné à accueillir 129 logements, 4 commerces et un pôle médical en rez-de-chaussée aura des impacts positifs sur le quartier renouvelé:

- Effets sur l'image générale du quartier et sur le bâti : ouverture du site sur son environnement proche, renouvellement urbain et mixité favorisés

Le projet entraîne la valorisation du quartier en adoptant une forme urbaine de qualité cohérente avec les immeubles conservés et avec le projet « Coeur de Quartier » mené par l'EPADESA. La programmation prévue rendra le plus agréable et attractif : construction de cellules commerciales/activités en rez-de-chaussée, de logements en bordure du boulevard des Provinces Françaises (création d'un front bâti). Le projet va entraîner une importante rénovation de la zone et du bâti qui le compose. En effet le projet est établi sur une partie de l'emprise d'un ancien groupe scolaire démolit. La typologie et les formes urbaines seront diversifiées (cellules commerciales, logement pôle médical) qui vont favoriser la mixité fonctionnelle et sociale. Le projet accueillera aussi bien les résidents du secteur que ceux des quartiers limitrophes (Terrasses, Coeur de Quartier). Cette démolition est compensée par la construction de 2 nouveaux groupes scolaires : Lucie Aubrac (déjà réalisé) et Buffon (programmation en cours) destinés aux enfants du quartier et des Terrasses favorisant ainsi la mixité sociale.

- Effets sur les activités, la population du quartier et la vie sociale : dynamisation du commerce de proximité, accroissement de la population, diversification et mixité sociale

L'opération d'aménagement prévoit la création de 930 m² de commerces et un pôle médical de 1700m² en rez-de-chaussée de l'immeuble construit en bordure du boulevard des Provinces Françaises. L'objectif est de compléter l'offre existante et celle projetée dans le cadre du projet « Coeur de Quartier ». La présence du pôle médical (ERP), dont le stationnement pour le public s'effectuera dans le parking public faisant face au Lot A3, permettra d'attirer aussi bien les résidents du secteur que ceux des quartiers alentour. D'autre part, le projet, par sa programmation mixte va permettre de diversifier la population du quartier : arrivée d'une nouvelle population active sur le site, a de nouveaux résidents et usagers du site. De plus, la diversification des nouveaux logements va favoriser le parcours résidentiel de la population du quartier.

- Effets sur le cadre paysager et l'environnement : impact positif sur le paysage et valorisation du site.

Le projet va permettre à la cité des Provinces Françaises, aujourd'hui « tournée sur elle-même », de devenir un espace ouvert à son environnement grâce à la reconquête du boulevard des Provinces Françaises : constitution d'un bâti et aménagement d'une venelle piétonne de liaisons Nord-Sud. D'autre part la qualité des matériaux de façade, son traitement sobre et minéral longeant la courbe du bd des Provinces Françaises et sa volumétrie apaisée (en voirie) permettront au projet de trouver sa place en vis-à-vis du projet Coeur de quartier (façade colorée et hauteurs importantes R+9).

Les toitures, la venelle piétonne, les loggias, le socle en R+1 (coeur d'îlot) et les espaces jardins seront végétalisés créant ainsi un « dialogue » entre le végétal, le bâtiment et les espaces verts abondants et valorisés existants dans la cité des Provinces Françaises. Un paysagiste a travaillé en lien avec l'architecte pour développer le volet paysager du projet (cf. notice architecturale et paysagère du projet).

Enfin, le projet engagé dans une démarche de certification NF HQE pour les logements en Accession et H&E Profil A pour les logements locatifs sociaux sera plus performant que la réglementation en vigueur puisque le projet respectera au minimum la RT2012 - 10 %. Des panneaux solaires seront également mis en place. L'ensemble des objectifs concernant ce point sont développés dans la notice environnementale du projet.

- Effets sur les circulations, les modes doux et le stationnement :

Le projet est réalisé sur un îlot desservi de tous côtés par une voirie réaménagée ou créée. Côté bd des Provinces Françaises, la voirie est élargie de manière à permettre le passage d'un bus en site propre et de ménager des trottoirs larges tandis que sur les 3 autres côtés les voiries réaménagées ou créées (côté Savoie Nord) prévoient une circulation en double sens, des trottoirs confortables et un nombre de places de stationnement optimisé. Ces aménagements permettront ainsi une desserte optimale du bâtiment et son insertion dans la cité. D'autre part, une venelle piétonne est créée pour favoriser les traversées de l'îlot entre la cité et le bd des Provinces Françaises. Des locaux vélos dimensions confortables ont été également prévus au rez-de-chaussée du bâtiment pour favoriser les modes alternatifs à la voiture et participer à l'amélioration de la qualité, du confort et de la sécurité des déplacements des piétons et cyclistes. Enfin, le projet, étant donné la création de logements, de commerces et du pôle médical aura un impact sur le stationnement. Afin de garantir le maintien d'une offre de stationnement aux riverains et usagers du secteur, une réflexion globale sur les dispositifs de stationnement à mettre en place a été menée conjointement entre les aménageurs. Ainsi le projet qui prévoit un parking en ouvrage pour les nouveaux logements et les employés des commerces et du pôle médical (dans le respect des règles du PLU) s'appuie sur l'offre abondante en places de stationnement proposée par le parking public de 400 places sur la partie Coeur de Quartier pour accueillir les visiteurs, les usagers des commerces et du pôle médical. Enfin une partie des places de stationnement au pied des immeubles existants est conservée et une offre complémentaire en bordure de voirie est développée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Provinces Françaises en 2009. Des compléments ont été apportés en 2012 à l'occasion de l'enquête publique réalisée de novembre à décembre 2012 (enquêtes conjointes) dans le cadre de la Déclaration d'Utilité Publique du projet. (Rapport du commissaire enquêteur remis en janvier avec un avis favorable - Délibération de déclaration de projet passée au conseil municipal du 26 mars 2013 - En attente de l'arrêté de déclaration d'utilité publique par le préfet courant 2013).

Le courrier de la DRIEE à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine en date du 27 juin 2012 l'informant de l'absence d'observation de l'autorité environnementale est en pièce jointe.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dépôt du permis de construire n° 092 050 13/0013 du projet du lot A3 par la SCCV Nanterre Provinces Françaises Lot A3.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise du terrain	4331 m ² de terrain
Surface de plancher construite:	11431 m ² SDP
- dont surface de plancher logements:	8787 m ² SDP
- dont surface de plancher commerces:	933 m ² SDP
- dont surface de plancher pôle médical	1711 m ² SDP

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Boulevard des Provinces Françaises
92000 NANTERRE

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 13 ' 02.5 " E Lat. 48 ° 54 ' 03.2 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

NANTERRE

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

La réalisation du projet du lot A3 était conditionnée par la démolition du groupe scolaire des Provinces Françaises (achevée début 2011). Le projet s'inscrit dans le projet de ZAC des Provinces Françaises. Les travaux de construction seront coordonnés avec les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC aux abords du lot A3. Ils seront également réalisés en lien avec les travaux d'élargissement du boulevard des Provinces Françaises menés par l'EPADESA.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du lot A3 se situe sur une partie de la parcelle de l'ancien groupe scolaire des Provinces Françaises démolie fin 2012. Le terrain est donc à usage de terrain libre (friche), clôturé dans l'attente de la construction du projet du lot A3.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la Ville de Nanterre dont la modification a été approuvée au conseil municipal le 11 décembre 2012. Zone UCa: Zone à dominante d'habitat collectif
Le dossier de création et de réalisation de la ZAC des Provinces Françaises dont le dossier de réalisation a été approuvé au conseil municipal du 14 décembre 2010.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prescriptions réglementaires du Plan de Prévention des Risques d'Inondation approuvées par arrêté préfectoral en date du 9 janvier 2004 figurent en annexe écrite du PLU. Ce PPRI concerne la zone UCb mais pas la zone UCa.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aquifère de l'aire d'étude est l'aquifère multicouche de l'éocène moyen et inférieur. D'après les sondages réalisés la nappe serait à une profondeur de l'ordre de 14 à 15 m. Aucun cours d'eau ne coule sur le périmètre de ZAC, le plus proche étant la Seine qui s'écoule à environ 700 m.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le service Santé Environnement de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, aucun captage public destiné à l'alimentation en eau potable n'est présent sur ou à proximité du périmètre de ZAC.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine le périmètre de ZAC n'est pas concerné par les servitudes liées à la protection des monuments historiques classés et inscrits.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sites de Seine-Saint-Denis Distante de plus de 5 km La Zone de Protection Spéciale polynucléaire - ZPS au nord-est
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de site classé sur la commune de Nanterre. Le centre ancien de Nanterre est quant à lui en site inscrit mais il se trouve à une distance de 9 km.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de la démolition du groupe scolaire préexistant, des remblais de démolition évalués à ce stade à environ 5 000 m3 ont été disséminés sur le site. La création d'un niveau d'infrastructures, en fondations mixtes, imposera l'évacuation d'une majeure partie de ces matériaux, plus 10 000 m3 de terres en place
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet est déficitaire en matériaux de construction, dont pour les grandes masses : <ul style="list-style-type: none"> - 2.000 m3 en infrastructure - 4.400 m3 de béton en superstructure - 7.500 m2 de façade en béton préfabriqué blanc - 4.500 m2 d'isolant - 420 Tonnes d'acier
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet induit une augmentation de la circulation mais qui n'est pas de nature à modifier l'ambiance acoustique du secteur. Conformément à la législation française, les logements construits en bordure du boulevard des Provinces Françaises seront isolés contre le bruit extérieur.</p> <p>Le quartier Provinces Françaises Ouest est encadré et traversé par des infrastructures classées en voie bruyante de catégorie 3. Ce classement impose des mesures de protection des bâtiments d'habitation à construire (l'isolement acoustique des façades doit être pris en compte par le maître d'ouvrage).</p> <p>Au sein du secteur d'étude, les principales sources de bruits proviennent des voies de circulation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éloignée des axes de circulation principaux, l'ambiance sonore du quartier est plutôt calme, - en se rapprochant des axes de circulation (boulevards des Provinces Françaises, Soufflot et Mansard), on se dirige vers des zones bruyantes mais dont les nuisances sonores sont supportables, comparables à un appartement bruyant.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à modifier la qualité de l'air. Toutefois son impact est double : - négatif: L'arrivée de nouveaux usagers du site (employés des commerces/activités, équipements et nouveaux résidents) va générer une intensification de la circulation automobile. Cette croissance de trafic ne va pas entraîner de modification dans la nature des polluants rencontrés mais une très légère augmentation de cette pollution. - positif: Le projet maintient les circulations douces existantes et les renforce par l'aménagement d'espaces publics de liaison et l'aménagement de locaux vélos. Ces aménagements visent à limiter l'utilisation de la voiture.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le programme va induire avoir un impact limité sur les volumes d'eaux pluviales ruisselant notamment en raison de l'imperméabilisation de la zone (construction du bâtiment) pour plusieurs raisons: - le projet est construit en lieu et place d'un ancien groupe scolaire démolit (lieu fortement imperméabilisé car présence de parkings aériens et de cours de récréation en enrobé). - le projet respectera le débit autorisé 2 l/s/ha pour les eaux pluviales dans le réseau conformément au débit énoncé dans le PLU grâce à l'utilisation de techniques assurant une rétention préalable (espaces de pleine terre, toitures végétalisées, etc. de rétention avec possibilité de récupérer l'eau pour l'arrosage et le nettoyage du parking) - le projet favorisera les économies en matière de consommation d'eau potable (compteurs individuel, plantation d'essences peu demandeuses en eau...).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le Service Régional de l'Archéologie (SRA) de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France, il n'y a aucun vestige archéologique reconnu sur le périmètre de ZAC. Selon le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine, le périmètre de ZAC n'est pas concerné par les servitudes liées à la protection des monuments historiques classés et inscrits. De plus, aucun site classé ou inscrit au ZPPAUP n'a été recensé sur ou à proximité du périmètre de ZAC.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Effets sur les activités, la population du quartier et vie sociale : dynamisation du commerce de proximité, accroissement de la population, diversification et mixité sociale L'opération d'aménagement prévoit la création de 930 m ² de commerces /et un pôle médical de 1700m ² en rez-de-chaussée de l'immeuble construit en bordure du boulevard des Provinces Françaises. L'objectif est de compléter l'offre existante et projetée dans le cadre du projet « Coeur de Quartier ». La présence du pôle médical (ERP) pour lequel toutes les dispositions ont été prises (notamment en terme de stationnement) pour recevoir le public permettra d'attirer aussi bien les résidents du secteur que ceux des quartiers alentours. D'autre part, le projet, par sa programmation mixte va permettre de diversifier la population du quartier : arrivée d'une nouvelle population active sur le site, accueil de nouveaux résidents et usagers du quartier. De plus, la diversification des nouveaux logements va favoriser le parcours résidentiel de la population du quartier.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'inscrit dans le projet de ZAC des Provinces Françaises, en limite avec le projet d'élargissement du bd des Provinces Françaises par l'EPADESA, non loin du projet Coeur de Quartier phase 1.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il nous semble que ce projet devrait être dispensé d'étude d'impact dans la mesure où il est inclus dans un projet d'ensemble ayant déjà fait l'objet d'une étude d'impact. Les impacts de ce lot sont pour nous à considérer en lien avec les autres éléments du projet, les impacts étant susceptibles de se cumuler (avec par exemple les autres constructions neuves prévues) ou de se compenser (avec les démolitions réalisées, les nouveaux espaces publics aménagés). L'un des éléments de risque souligné à l'occasion de l'étude d'impact concernait les carrières, et ce sujet a été étudié par des sondages complémentaires, et la construction a intégré cet élément en prévoyant la construction sur pieux d'une partie du bâtiment.

La définition du projet du lot A3 a par ailleurs été réalisée en réponse et conformément aux objectifs formulés par l'aménageur dans un certain nombre de documents de cadrage :

- Cahier des Prescriptions Urbaines, Architecturales, et Paysagères et fiche de lot fixant notamment le programme de la constructions
- Cahier des Prescriptions Environnementales, déclinaison de la Charte Environnementale à l'échelle de l'îlot
- Cahier des Charges de Cession de Terrain et ses annexes, notamment cahier des limites de prestations techniques
- Charte Chantier Vert

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		☐
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6- Charte environnementale de la ZAC des Provinces Françaises - chap 4.2
7- Cahier de prescriptions environnementales de la ZAC des Provinces Françaises - chap 4.2
8- Fiche du lot A3 - chap 4.2
9- Charte Chantier vert e la ZAC des Provinces Françaises - Chap 4.3.1
10- Notices architecturale et paysagère PC 4-4 - Chap 4.3.2
11- Notices environnementale PC 4-1 - Chap 4.3.2
12- Courrier de la DRIEE du 27 juin 2012 - Chap 4.4.1

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

K

Fait à

Nanterre

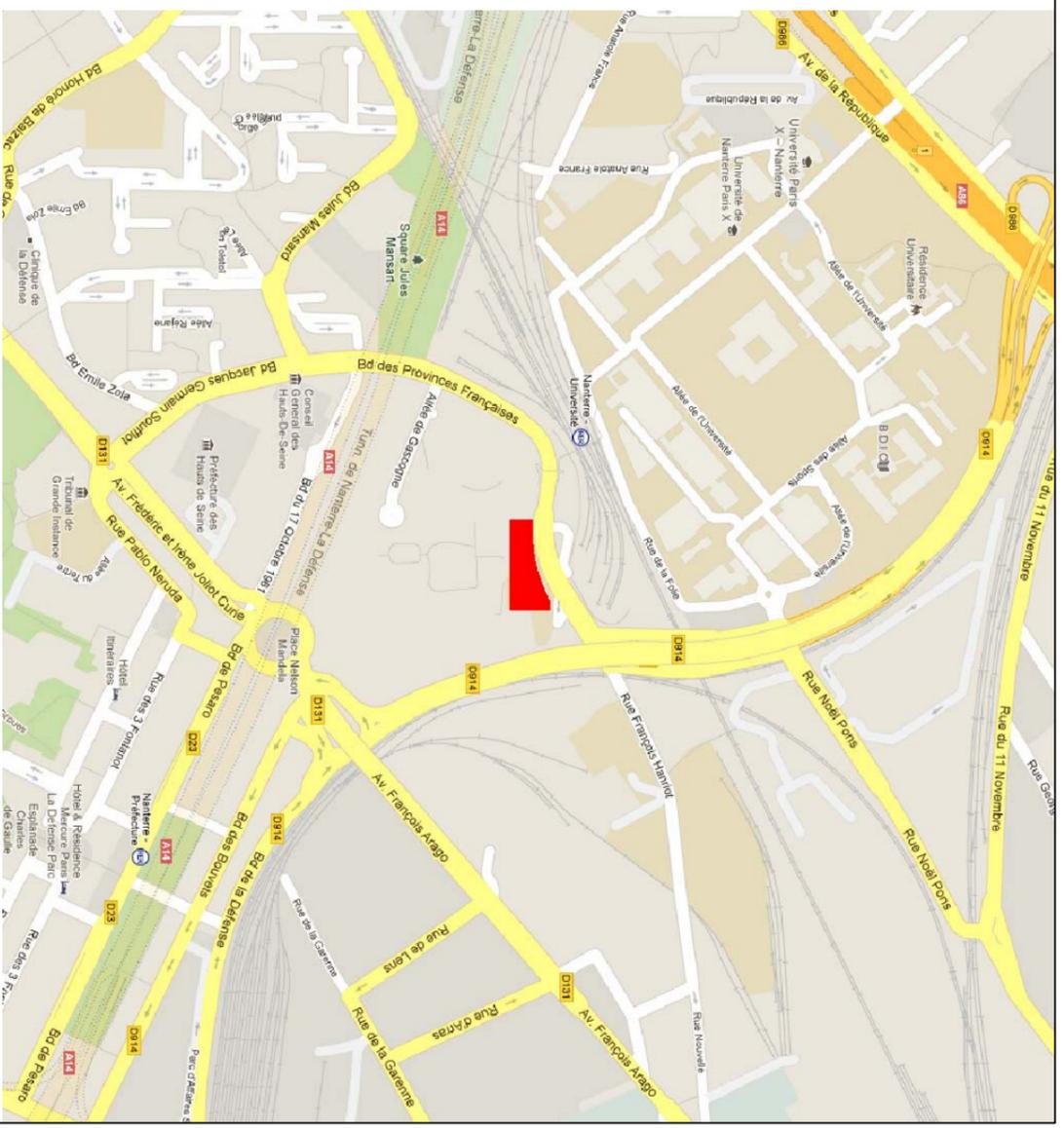
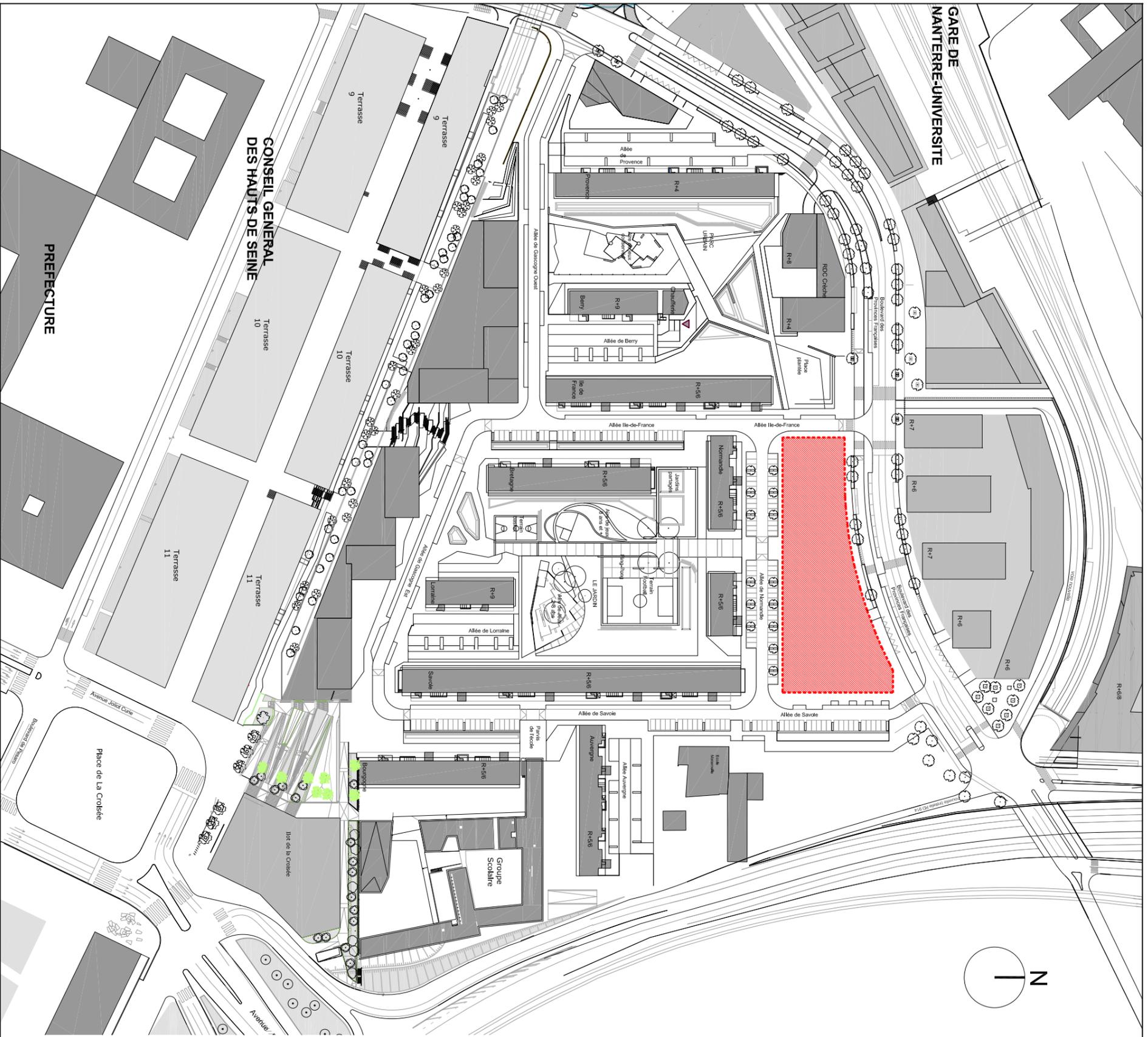
le,

25.04.2013

Signature

[Signature]





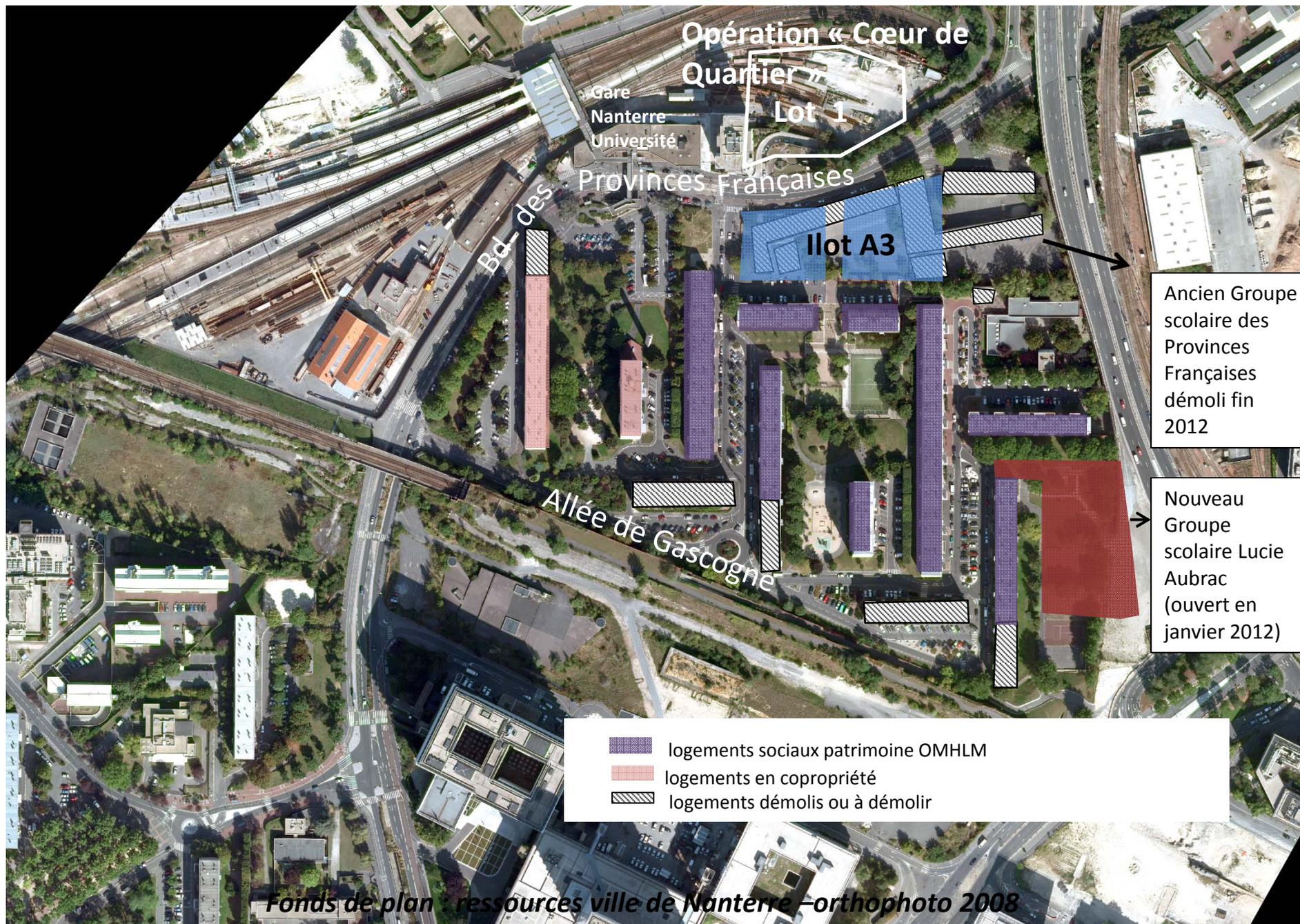
 Emprise projet - Lot A3

PHILIPPON - KALI ARCHITECTES

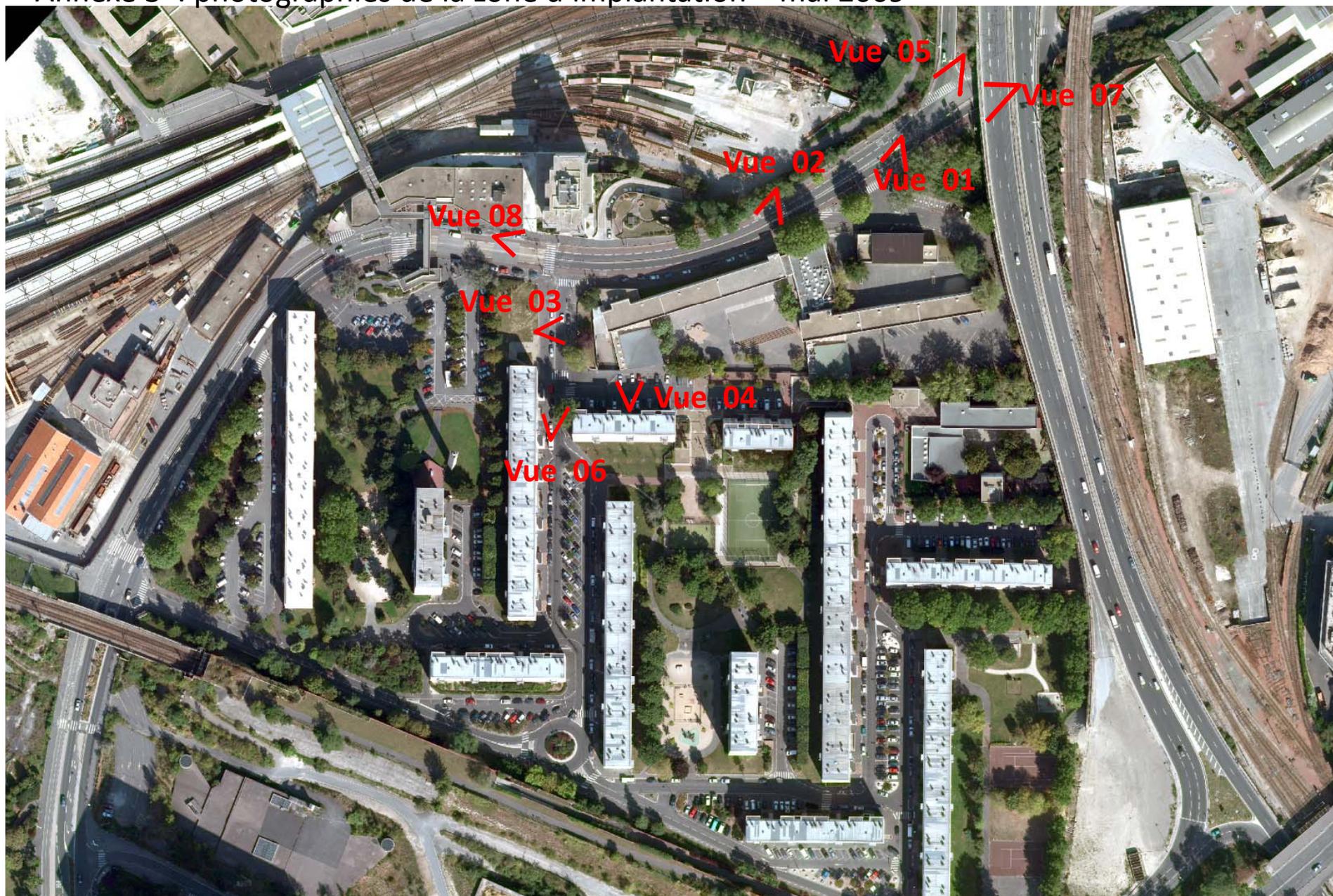
NANTERRE - ZAC DES PROVINCES FRANÇAISES
129 LOGEMENTS - COMMERCES ET PÔLE MEDICAL EN RDC

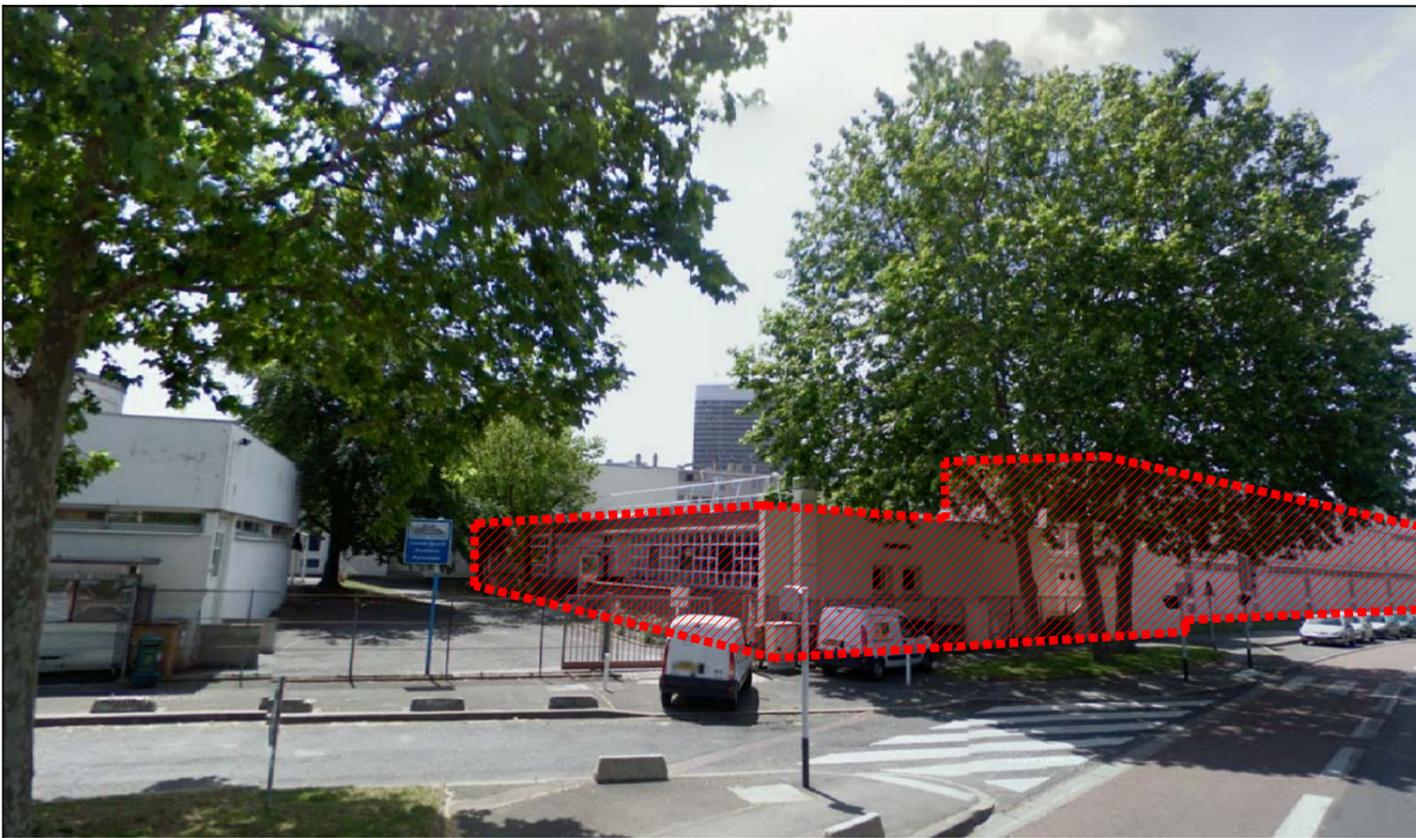
PC1 PLAN DE SITUATION
Date: MARS 2013
ECHELLE : SANS

Annexe 5 : Plan des Abords du projet

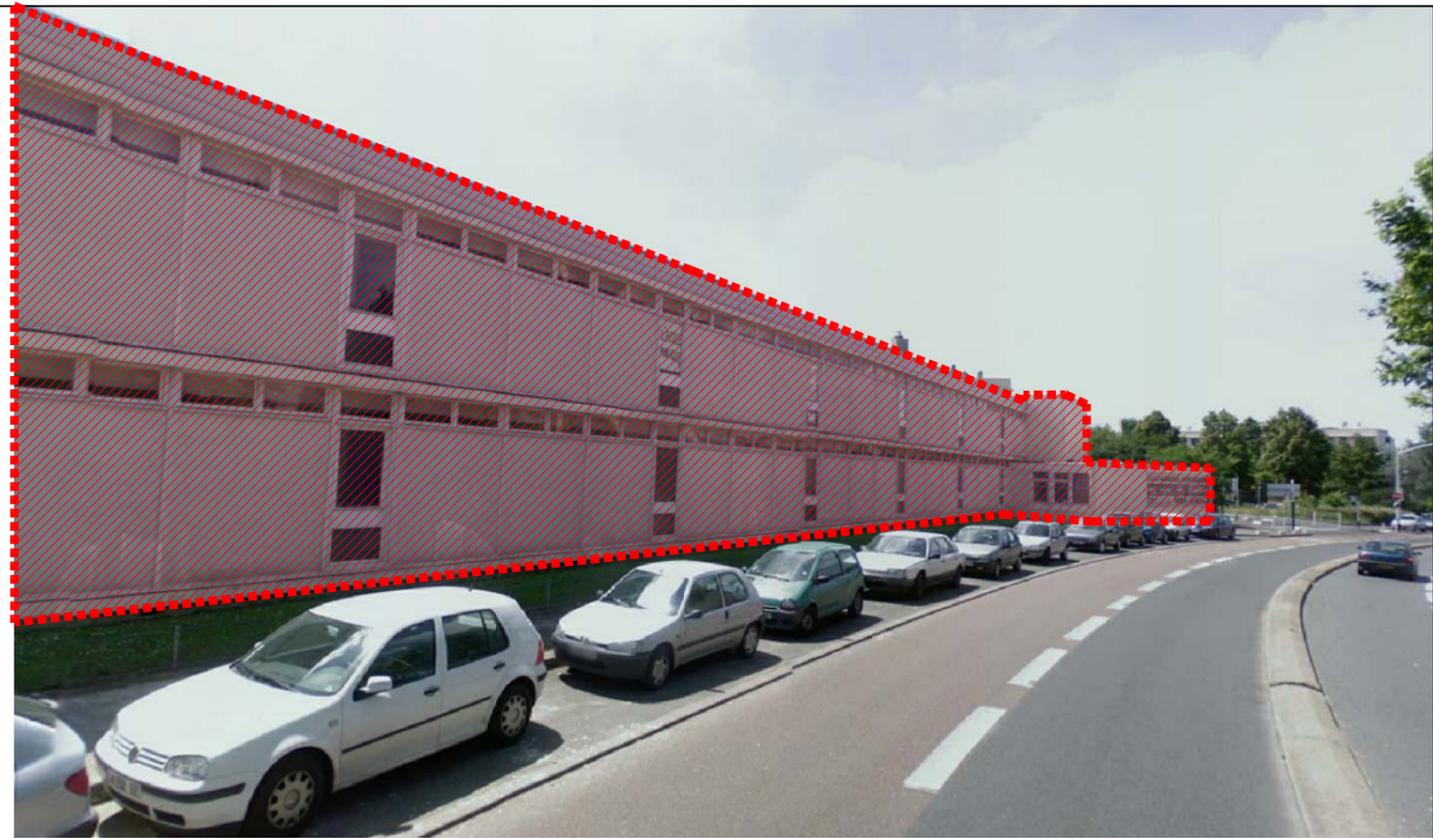


Annexe 3 : photographies de la zone d'implantation – mai 2009





Vue 01 parcelle coté Nord-Est, depuis le Boulevard des Provinces Françaises



Vue 02 parcelle coté Nord-Ouest, depuis le Boulevard des Provinces Françaises

Vue 03 parcelle coté Ouest, depuis l'Allée d'Ile-de-France

Vue 04 parcelle coté Sud, depuis l'Allée de Normandie

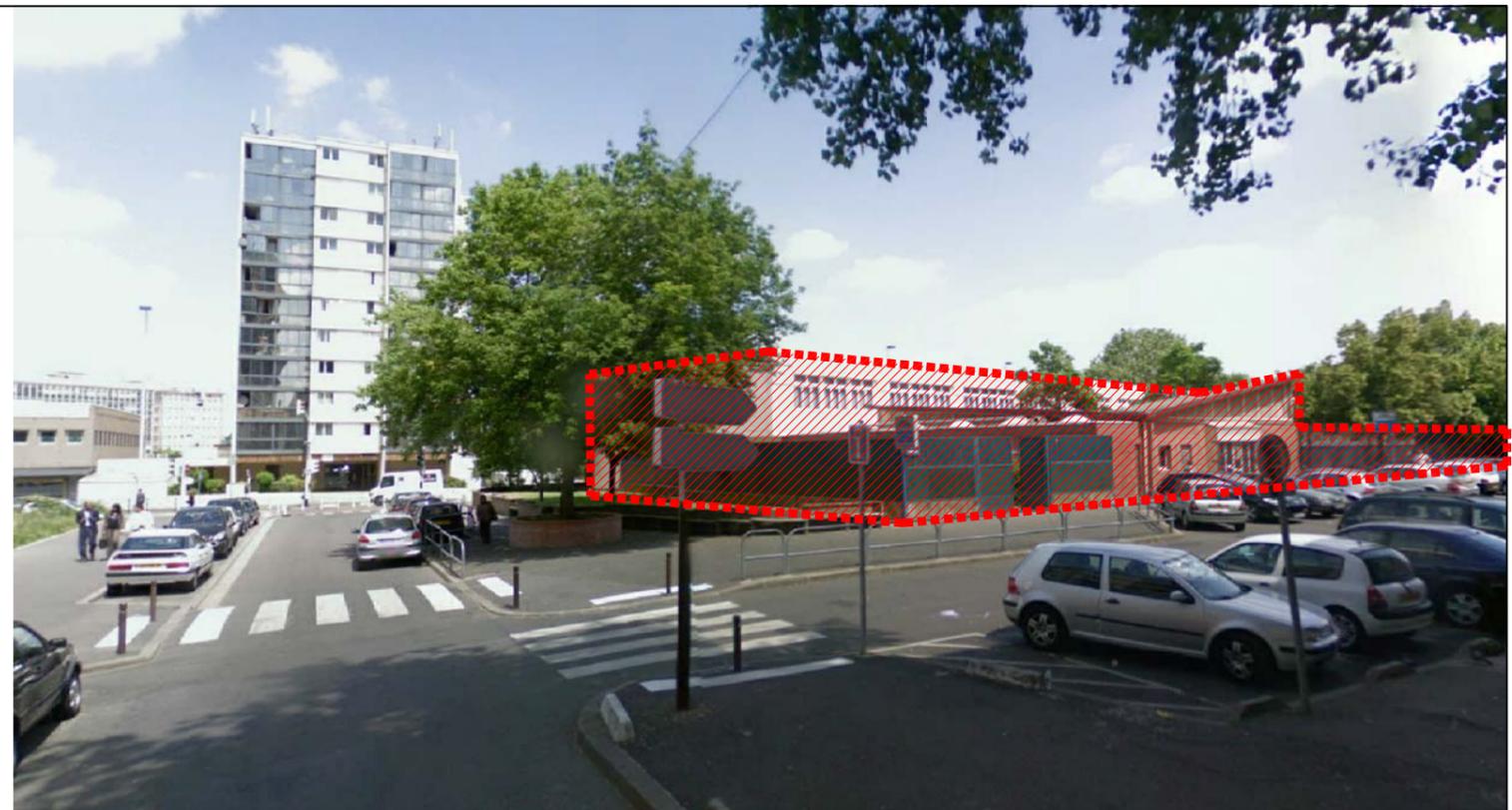


 **Constructions en cour de démoliton (Permis de démolir déposé en amont)**

<p>PHILIPPON - KALT ARCHITECTES</p>	<p>NANTERRE - ZAC DES PROVINCES FRANCAISES</p>	<p>PC7 PHOTOGRAPHIE DANS ENVIRONNEMENT PROCHE</p>	
	<p>129 LOGEMENTS - COMMERCES ET PÔLE MEDICAL EN RDC</p>	<p>Date: MARS 2013</p>	<p>ECHELLE :</p>



Vue 05 depuis le boulevard des Provinces Françaises coté D914

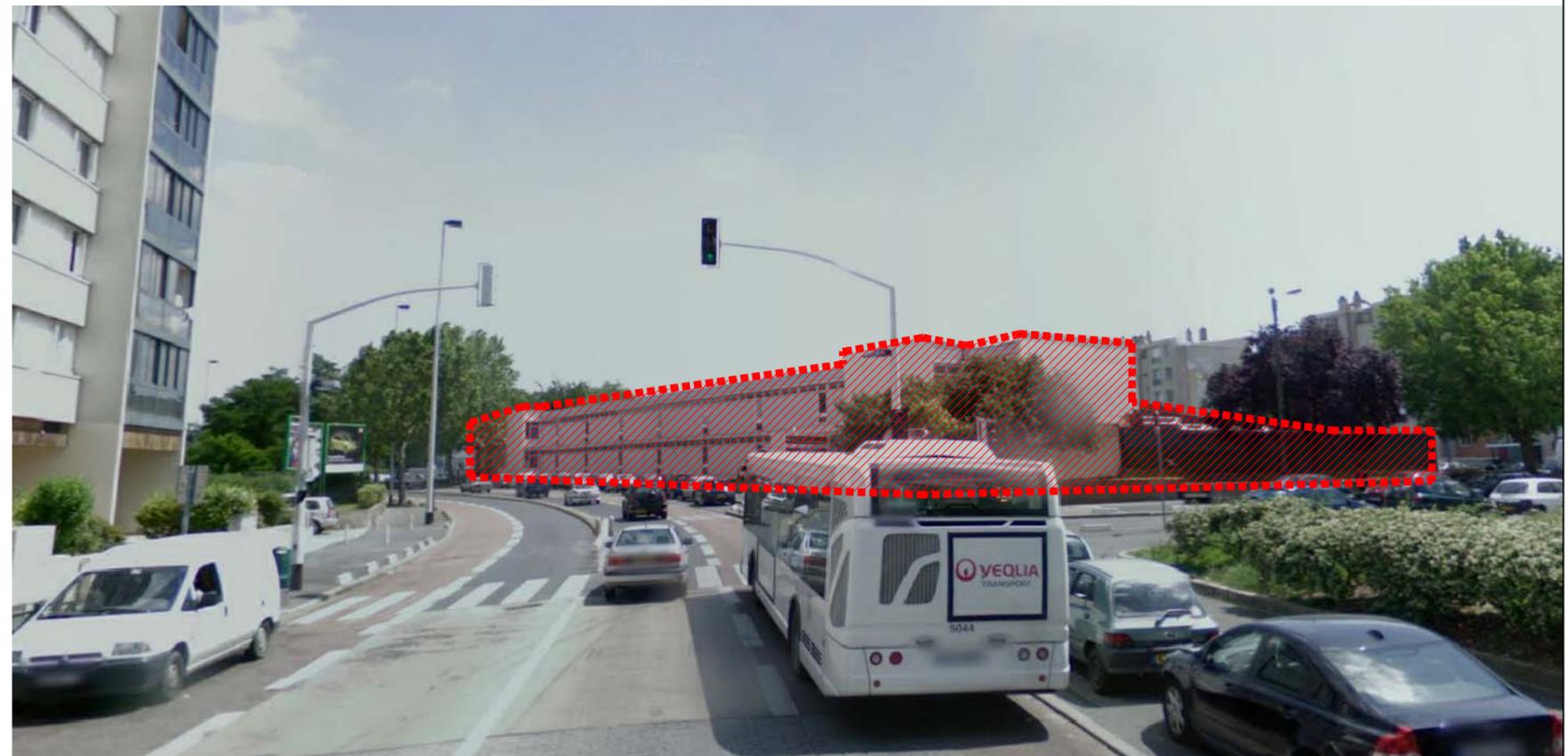


Vue 06 depuis l'Allée d'Ile-de-France

Vue 07 depuis la D914



Vue 08 depuis le boulevard des Provinces Françaises coté Gare



 **Constructions en cour de démoliton (Permis de démolir déposé en amont)**

PHILIPPON - KALT ARCHITECTES	NANTERRE - ZAC DES PROVINCES FRANCAISES	PC8 PHOTOGRAPHIE DANS ENVIRONNEMENT LOINTAIN	
	129 LOGEMENTS - COMMERCE ET PÔLE MEDICAL EN RDC	Date: MARS 2013	ECHELLE :